



COLLÈGE DES MÉDECINS  
DU QUÉBEC

**DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT OU  
À UN RENSEIGNEMENT PERSONNEL**

*Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels  
(L.R.Q. c. A-2.1)*

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE**

Nom :	Prénom :
Numéro de permis (si applicable) :	
Adresse :	
Code postal :	
Téléphone Résidence :	Travail :
Adresse courriel (facultatif) :	

**IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE L'ACCÈS ET DE LA PROTECTION DES  
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Nom : D <sup>r</sup> Yves Robert	
Adresse : Collège des médecins du Québec 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 3500 Montréal (Québec) H3B 0G2	Courriel : accesdocument@cmq.org
Téléphone : 514 933-4441, poste 5254 ou 5395 1 888 MÉDECIN (sans frais - extérieur de Montréal)	Télécopieur : (514) 933-3276

**IDENTIFICATION DU DOCUMENT DEMANDÉ**

--

**MODE DE CONSULTATION SOUHAITÉ**

CONSULTATION AUX BUREAUX DU COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC	<input type="checkbox"/>
ENVOI DE COPIE DU DOCUMENT	<input type="checkbox"/>

**Signature (à la main, obligatoire)**

**Date**



**COLLÈGE DES MÉDECINS  
DU QUÉBEC**

*Ce formulaire, dont l'usage est facultatif, est mis à la disposition des personnes qui désirent adresser au Collège des médecins du Québec une demande d'accès à un document administratif ou à un renseignement personnel.*

*Les renseignements que vous nous fournissez à la section « identification de la personne qui fait la demande » seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisées à traiter votre demande.*

*Si vous avez de la difficulté à identifier le document que vous recherchez, ou si vous voulez obtenir des renseignements concernant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec le responsable de l'accès aux documents à l'adresse ci-haut mentionnée.*

*Votre demande doit être suffisamment précise pour permettre au responsable de repérer le document. Ainsi, par exemple, vous pouvez mentionner le titre du document que vous recherchez, le nom de son auteur ou alors le sujet traité. Seules les demandes écrites sont susceptibles de révision devant la Commission d'accès à l'information.*

**DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT OU À UN  
RENSEIGNEMENT PERSONNEL**

*Sur réception du présent formulaire ou de toute autre demande écrite, la personne responsable vous acheminera un accusé de réception précisant la date la plus tardive à laquelle vous recevrez une réponse écrite à votre demande. Le délai de réponse fixé par la loi est de 20 jours consécutifs. Exceptionnellement, ce délai peut être allongé de 10 jours. Dans un tel cas, un avis de prolongation vous est donné par écrit.*

*Des frais de photocopie et de transmission des documents pourraient être exigés. Notre lettre de réponse vous précisant le montant des frais dû constituera notre facture. La consultation des documents aux bureaux du Collège des médecins du Québec est toutefois gratuite.*

*Le responsable de l'accès est le Dr Yves Robert. Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Madame Anne Sophie Marcotte, au numéro de téléphone 514 933-4441, poste 5254 ou avec Madame Geneviève Rheault, au numéro de téléphone 514 933-4441, poste 5395. Le numéro sans frais (extérieur de Montréal) est le 1 888 MÉDECIN.*

*Collège des médecins du Québec, septembre 2007  
Mise à jour : mars 2019*